



Derapage dans un centre hospitalier

Par **padbol**, le **04/09/2018 à 23:34**

BonjourrrrrDepuis tutelle en 2016 gros désordre non stoprrnest ce que au regard de la médecine mon corps leur appartient rnsur ma dernière hospitalisation le chef médecin m'adresse par mail le compte rendu et elle adresse ce courrier a différents médecin que je ne connais pas que je n'ais jamais vu ?rnserait ce légal ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **26/09/2018 à 21:52**

BonjourrrnVous pensez à une tutelle mise en place par une conspiration ?.

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018 à 04:13**

Bonjourrrrrnje vous invite à en parler à votre tuteur... Les médecins sont astreints au secret professionnel mais ce secret peut être partagé notamment avec les professionnels de santé prenant soin de la personne.

Par **padbol**, le **24/10/2018 à 18:28**

bien, rnrnje me suis mal exprimée- est ce que serait ce LEGALE qu'un medecin ne connaissant pas peut s'approprier un dossier medical et le permuter dans un autre ets de sante sans que je sois prévenue je peux tres bien m'y opposer ? je suis majeur 57ans ? est ce

que ce medecin peut redistribuer des donnees médicales a dautres personnes prestataires ect

Par **jodelariege**, le **24/10/2018 à 20:14**

bonsoir ; il me semble que l'on tourne en rond car vous avez sensiblement posé la même question le 18/05/2018....rnnun forum de conseils médicaux ne serait il pas plus approprié?

Par **citoyenalpha**, le **24/10/2018 à 21:51**

Bonjourrrnn[citation] Les médecins sont astreints au secret professionnel **mais ce secret peut être partagé notamment avec les professionnels de santé prenant soin de la personne** .[/citation]

Par **padbol**, le **25/10/2018 à 22:09**

Bonjourrrnnla citation est une chose la realite en est une autre.rnnje demande si un medecin a le droit de permuter un dossier du departement 75 AU 69 elle fait ce qu'elle veut - et si je ne veux pas - ce medecin a scenarise son filmrnce qui se passe en ce moment les professionnels de sante se partagent leur travail - et j'habite dans un petit village rnors je refuse de vivre dans cette ville - la tutelle gagne du terrain en faisant n'importe quoi ?

Par **citoyenalpha**, le **27/10/2018 à 01:13**

Bonjourrrnnje vous invite à vous rapprocher de votre tuteur/tutrice.rnnrnnCordialement

Par **padbol**, le **26/11/2018 à 23:25**

oui mais la tutrice a son devoir a partir d'un mandat de faire ce qu'il lui appartient de faire
rnnbilan je ne sais plus rien depuis 2014 - 4 ans de privation argent courriers famille perso.
bien sur à l'etranger j'ai une maison ect ect rnje vis avec 3 petits km avec mes 3 petits euros
par repas depuis 2016 à 57ans ?